

# AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC

SYNTHÈSE DE  
GESTION

30/11/2021

MATIÈRES PREMIÈRES ■

## Données clés (source : Amundi)

Prix : **71,88 ( USD )**  
 Titres en circulation : **52245204,00**  
 Prix et Actif Net au : **30/11/2021**  
 Actif géré : **3755,59 ( millions USD )**  
 Code ISIN : **FR0013416716**  
 Indice de référence :  
**100% LONDON GOLD MARKET FIXING LTD LBMA  
 PM FIXING PRICE/USD**

## Objectif d'investissement

AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC offre aux investisseurs une exposition aux mouvements de prix de l'or, minoré des coûts. L'ETC offre aux investisseurs une exposition liquide, flexible et à prix compétitif sur l'or physique. L'ETC est adossé à de l'or alloué en physique, détenu par HSBC Bank Plc (le dépositaire). Chaque barre physique est ségréguée et identifiée individuellement.

## Performances

### Evolution de la performance (VL) \*



### Indicateurs de risque

	1 an	3 ans	Depuis le lancement
Volatilité ETC	13,43%	-	15,74%
Volatilité de l'indice	13,42%	-	15,74%
Tracking Error ex-post	0,19%	-	0,12%

Date	Metal Entitlement
30/11/2021	0.03983

### Performances glissantes \*

Depuis le	Depuis le 31/12/2020	1 mois 29/10/2021	3 mois 31/08/2021	1 an 30/11/2020	3 ans	5 ans	Depuis le 23/05/2019
<b>ETC</b>	-4,71%	1,98%	-0,61%	2,23%	-	-	40,00%
<b>Indice</b>	-4,58%	1,99%	-0,58%	2,37%	-	-	40,57%
<b>Ecart</b>	-0,13%	-0,01%	-0,03%	-0,15%	-	-	-0,57%

### Performances calendaires \*

	2020	2019	2018	2017	2016
<b>ETC</b>	23,98%	-	-	-	-
<b>Indice</b>	24,17%	-	-	-	-
<b>Ecart</b>	-0,19%	-	-	-	-

\* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. **Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir.** Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

## MATIÈRES PREMIÈRES ■

## Points Clés

- Une manière liquide et transparente d'investir dans l'or
- Une exposition adossée à de l'or physique attribué à 100 %, détenu par HSBC Bank plc dans des coffres-forts sécurisés
- Les investisseurs bénéficient d'un dispositif sécurisé, dans lequel chaque lingot est isolé, identifié individuellement et attribué
- L'un des ETC les plus compétitifs disponibles en Europe

## Avantages de l'exposition à l'or pour les investisseurs

- Une solution de diversification dans un portefeuille équilibré
- Une source potentielle de décorrélation par rapport à d'autres classes d'actifs
- Des propriétés de couvertures pour les périodes d'incertitude

## Risques

- En règle générale, l'or est plus volatil que les autres classes d'actifs, rendant les investissements dans l'or plus risqués et plus complexes que d'autres investissements, et le cours des titres de l'ETC sur le marché secondaire peut faire l'objet d'une volatilité similaire.
- La valeur, le prix du marché secondaire et un montant de remboursement anticipé ou de remboursement final, selon le cas, de l'ETC, seront affectés par des fluctuations du cours du Métal, la perception du marché, la solvabilité de certaines parties à la transaction et la liquidité de l'ETC sur le marché secondaire. Le prix du Métal (et, par extension, le prix de l'ETC) peut aussi bien baisser qu'augmenter et la performance future du Métal peut ne pas correspondre à sa performance passée.
- L'Émetteur peut choisir de déclencher un événement de remboursement anticipé de sa part et rembourser tous les ETC d'une Série de façon anticipée à la suite d'un préavis aux investisseurs.
- Le montant minimal de remboursement de l'ETC opère comme un montant minimal de remboursement anticipé ou final. Si le Droit au métal est insuffisant pour payer le montant minimal de remboursement aux investisseurs de façon anticipée ou à l'échéance finale, ces investisseurs ne peuvent pas recevoir le versement de ce montant minimal en intégralité, et peuvent percevoir une somme substantiellement inférieure.
- Les investisseurs sont exposés à la solvabilité de l'Émetteur, de la contrepartie du Métal, du Dépositaire et des Participants autorisés.

## Caractéristiques principales de la part

Structure	ETC de droit Irlandais
Émetteur	Amundi Physical Metals PLC
Arrangeur	Amundi Asset Management
Valorisateur	HSBC Securities Services (Ireland) DAC
Dépositaire	HSBC BANK PLC
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT
Date de création de l'ETC	21/05/2019
Devise de référence de l'ETC	USD
Code ISIN	FR0013416716
Minimum de souscription marché secondaire	1 Unit
Périodicité de calcul du prix	Quotidienne
Frais (TER)	0,12% ( Estimés ) - 01/10/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Mars
Type de Réplication	Physique
Domiciliation	de droit Irlandais

## MATIÈRES PREMIÈRES ■

## Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Nyse Euronext Paris	9:05 - 17:35	EUR	GOLD	GOLD FP	IGOLD	AMGOLD.PA	IAMGOLDINAV.PA
London Stock Exchange	8:00 - 16:30	GBX	GLDA	GLDA LN	IGOLD	AMGLDA.L	-
London Stock Exchange	8:00 - 16:30	USD	GLDD	GLDD LN	-	GLDD.L	-
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	GLDA	GLDA GY	IGOLD	GLDA.DE	IAMGOLDINAV.PA
Nyse Euronext Amsterdam	9:05 - 17:35	USD	GOLD	GOLD NA	I2GOL	AMGOLD.AS	I2GOLDINAV.PA

## Contact

## Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 24 42
Allemagne & Autriche	+49 (0) 69 74 221 356
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Pays-Bas	+31 20 794 0479
Suède	+46 8 5348 2270

## Participants autorisés

HSBC plc	+44 (0) 207 911 2066
Flow Traders BV	+31 (0) 207 998 662
Jane Street Financial Ltd	+44 (0) 203 787 3333
Optiver VOF	+31 (0) 207 087 639

## Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

## Contact ETF Courtiers

BNP Paribas Arbitrage	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

## Contact Amundi

**Amundi ETF**  
90 bd Pasteur  
CS 21564  
75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline** : +33 (0)1 76 32 47 74  
info@amundiETF.com

## Fournisseurs d'indices

ICE BENCHMARK ADMINISTRATION LIMITED N'ÉMET AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT CONCERNANT LES RÉSULTATS À ATTENDRE DE L'UTILISATION DU LBMA GOLD PRICE ET/OU DE LA VALEUR ATTEINTE PAR LE LBMA GOLD PRICE À UN MOMENT PARTICULIER, UN JOUR PARTICULIER OU AUTREMENT. ICE BENCHMARK ADMINISTRATION N'ÉMET AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE QUANT À LA VALEUR MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE DONNÉ DE L'UN OU L'AUTRE DES TITRES DE L'ETC.

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente de titres des Exchange Traded Commodities présentés dans ce document (« les ETC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. L'émetteur n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. L'émetteur ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de l'émetteur, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les ETC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des ETC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des titres des ETC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des ETC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les ETC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque ETC. Le prospectus de base et les conditions définitives des ETC de droit irlandais visés par la Central Bank of Ireland (CBI) sont disponibles gratuitement sur le site internet de la CBI centralbank.ie et sur amundiETF.com. La source des données du présent document est l'émetteur sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.